



Plage Centrale - 83150 BANDOL
Tél. 04.94.29.42.26 – Fax 04.94.32.56.07

AVIS DE COURSE

Championnat de Méditerranée

du 3 au 5 avril 2010 BANDOL France
Organisé par la Société Nautique de Bandol et sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1 Règle : La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009-2012.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale (F.F.Voile),
- 1.3 Les règles de classe française des Surprises et leurs annexes, ormis contre-indication des Instructions de Course,
- 1.4 L'Avis de Course, les Instructions de Course de l'épreuve et les annexes.
- 1.5 La langue officielle de la compétition sera le Français.

2 Publicité : Publicité de catégorie C (article 20 du Règlement ISAF). Le tiers inférieur de la grande voile pourra être utilisé par l'organisation comme espace de communication et de publicité.

3 Admissibilité et inscription

- 3.1 La régata est ouverte à tous les Surprises qui rempliront les conditions définies dans les règles de l'association de Classe(en particulier, les skippers devront être à jour de leur cotisation à l'Aspro Surprise)
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à : Société Nautique de Bandol Plage Centrale 83150 Bandol
au plus tard le 15 mars 2010

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de l'inscription ;

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4 Droits à payer : Les droits requis sont les suivants : Droits d'inscriptions : 160 Euros

5 Programme

- 5.1 Confirmation des inscriptions et grutages : Le Vendredi 2 avril 2010 de 9h00 à 17h00
Le Samedi 3 avril 2010 de 9h00 à 12h00

5.2 Jours de course et programme : du Samedi 3 avril au lundi 5 avril 2010

Samedi 3 avril : 14h30 : 1^{er} signal d'avertissement pour une à plusieurs courses
18h30 : Pot d'accueil au Club-House de la S.N.B.

Dimanche 4 avril : 11h00 : 1^{er} signal d'avertissement pour une à plusieurs courses

A partir de 19h . Soirée buffet au Club-House de la SNBandol

Lundi 5 avril : 10h00 : 1^{er} signal d'avertissement pour une à plusieurs courses.

Pas de départ de courses après 14h.

16h00 : Lecture du Palmarès et Remise des prix

6 Jauge : Tous les concurrents doivent se conformer à la Jauge de l'association de classe

7 Instructions de Course : Les Instructions de Course seront disponibles après la confirmation des inscriptions le 2 avril 2010

8 Lieu : Confirmation des inscriptions à la Société Nautique de Bandol

9 Les parcours : Les parcours seront de type « banane » et/ou « côtier ».

10 Système de pénalité : Lors de l'épreuve, les règles 44.1 et 44.2 des RCV sont modifiées de sorte qu'un seul tour, incluant un virement de bord et un empannage, est requis.

11 Classement

11.1 Le système de point a minima de l'annexe A s'appliquera.

11.2 Trois courses doivent être validées pour constituer un classement.

11.2.1 Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

12 Place au port : Chaque skipper devra prendre contact avec la capitainerie du port de Bandol (04 94 29 42 64) pour réserver les grutages des bateaux pour la compétition, Les bateaux doivent conserver la place qui leur a été attribuée par les services du Port lors de leur arrivée

13 Communication radio : Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication qui ne soit pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14 Décharge de responsabilité : Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (cf. règle 4). Décision de courir. L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15 Assurance

15.1 Chaque bateau participant doit détenir et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile et dommages, coque, gréement et perte totale pour l'ensemble de la course. Une attestation d'assurance sera transmise lors des inscriptions.

15.2 L'acte de francisation du bateau (ou son document équivalent pour les étrangers) devra être présenté.

15.3 Tous les participants doivent être en possession de leur licence annuelle FFV valide, avec cachet ou certificat médical et autorisation parentale pour les mineurs.

16 Informations complémentaires : Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique de Bandol
Plage Centrale 83150 Bandol
sn-bandol@wanadoo.fr
04 94 29 42 26

Inscription
Championnat de Méditerranée des Surprises

Du 3 au 5 avril 2010

Dossier d'inscription à compléter et à renvoyer **avant le 15 mars 2010**, à **S.N.Bandol** Plage centrale 83 150 Bandol

Nom du bateau pour la compétition :

Nom de baptême du Bateau :

Numéro de voile :

Nom et prénom du propriétaire du bateau :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

@ :

Nom et prénom du skipper :

N°de Licence :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

@ :

Club :

Mode de règlement (à l'ordre de la S.N.Bandol) à joindre obligatoirement à l'inscription : **Montant : 160 Euros**

❖ Chèque bancaire

❖ Espèce

Date : __ / __ / 2009

Signature du skipper (précédée de la mention « lu et approuvé »)

LISTE D'EQUIPAGE

Nom de course du bateau

Numéro de voile :

Nom et prénom du skipper:

Numéro de licence :

Nom	Prénom	N°de Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

Le nombre de membres d'équipage doit être identique durant toute la compétition. Toute modification de la liste d'équipage ne peut être faite qu'exceptionnellement et sur la demande écrite au Président du Comité de Course.

Informations complémentaires

Hébergements :

Office du tourisme de Bandol : Allées Vivien – 83150 BANDOL France

Tél : 04.94.29.41.35 6 Fax : 04.94.32.50.39

<http://www.bandol.org> – e-mail : otbandol@bandol.org